

## COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

*Séance du 27 Mars 2023*

*à 18 h 30*

*Salle de Nomeny*

**Présents** : DONO Michel – RENKES David – VERHEE René – COURTIAL Christian – SCHWARTZ Luc – SAUDER Marc – PAILLON Guy – FLORENTIN Jean-Michel – TRABAC Yves – VOINSON Philippe – BODIN Anne-France – PLEUT Julian – DELATTE Hubert – RUSTOM Lina – GAY Gérard – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – HUMBERT Bénédicte – LORETTE Delphine – HENRION Olivier – ROUGIEUX Maura – FRANCOIS Vincent – IEMETTI Jean-Marc - BERNARD Philippe – CLAUDE Henry – GAUDRON Jérémy – SOT Jérôme – PERNIN Sébastien – JARISON Jean-François – FRANIATTE Michaël – RAVAILLER Jacques – GIGLEUX Dominique – FRITSCH Jacques – HABERT Vincent – GUILLOU Christine – PEYEN Philippe – COQUERON Gérard – MIDON Laurent.

**Procurations** : PROQUIN Jean-François donne procuration à BODIN Anne-France – DEFLANDRE Laurent à FRANIATTE Michaël – LOMBARD Didier à GIGLEUX Dominique.

**Excusés** : BAGON Fabrice – DI MATTEO Eric – BOULANGER Michel – FIORETTI Sophie – LOMBARD Didier – PROQUIN Jean-François – CHERY Chantal – SCHWOB Alain – CAPS Anthony – DEFLANDRE Laurent – FORTEL Loïc.

**Secrétaire de séance** : M. VERHEE René

**Président de séance** : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h40 – l'assemblée dénombre 38 votants et 4 procurations, soit 42 votes au total.

M. le Président démarre la séance en remerciant les participants et confirme que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est :

- ✓ Bordereau des prix appliqués lors de l'établissement des devis.
- ✓ Achat d'un véhicule utilitaire suite embauche d'un technicien.
- ✓ Provision pour dépréciation des créances douteuses.
- ✓ Entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey relative à la gestion des puits 4 et 5.
- ✓ Ligne de trésorerie pour l'année 2023.
- ✓ Adhésion à la mission RGPD proposée par le Centre de Gestion 54 et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).
- ✓ Convention de mise à disposition et convention de servitudes relatives à l'installation d'outillage technique par ENEDIS sur la parcelle ZB n° 65 à Bey-sur-Seille.
- ✓ Vote du Compte Administratif 2022, du Compte de Gestion 2022 et de l'affectation du résultat 2022.
- ✓ Vote du Budget Primitif 2023.



# DELIBERATIONS

## 1°) DCS2023-2703-01 – Bordereau des prix appliqués sur les devis réalisés aux abonnés :

L'an passé, les tarifs n'avaient pas été modifiés car la collectivité avait souhaité absorber, en totalité, la hausse du nouveau contrat. Cette année, il est nécessaire d'en répercuter une partie à hauteur de 10 %.

**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

## 2°) DCS2023-2703-02 – Achat d'un véhicule suite embauche d'un technicien :

Suite à l'embauche d'un technicien depuis le 20/03/2023, l'achat d'un véhicule utilitaire est nécessaire. Le devis est présenté à l'assemblée.

**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

## 3°) DCS2023-2703-03- Provisions pour dépréciation des créances douteuses :

*Une créance devient « douteuse » lorsque son recouvrement est incertain.*

- L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. Le montant des créances douteuses de 2017 à 2019 au 31/12/2022 s'élève à 28 990.90 € réparti de la manière suivante :
  - Reste à recouvrer pour l'année 2017 : 8 032.40 €
  - Reste à recouvrer pour l'année 2018 : 9 996.18 €
  - Reste à recouvrer pour l'année 2019 : 10 962.32 €
- Il est proposé de constituer une provision des restes à recouvrer au 31/12/2022 sur les années de 2017 à 2019 de la manière suivante :
  - 90 % sur l'année 2017 soit 7 229.16 €
  - 80 % sur l'année 2018 soit 7 996.94 €
  - 20 % sur l'année 2019 soit 2 192.46 €

Total 17 418,56 €

**À ne pas confondre avec les créances éteintes et les admissions en non-valeur :**

Les **créances éteintes** sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement.

L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Même si les créances douteuses sont délibérées, si la Trésorerie obtient du recouvrement sur ces années, les sommes seront bien encaissées.

**Résultat des votes :**

**Pour : 42- contre : 0 – abstention : 0.**

**4°) DCS2023-2703-04 – Signature de la nouvelle entente intercommunale pour la prise en charge du service public de la production d'eau potable de Loisy avec la Communauté de communes du Bassin de Pompey :**

Suite au renouvellement du contrat de prestation relative à la conduite, l'entretien et la maintenance des installations d'eau potable avec SAUR, des modifications ont été réalisées sur la gestion des puits 4 et 5.

L'entente a été rédigée conjointement avec la communauté de communes du Bassin de Pompey qui délibèrera elle aussi cette convention.

**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

**5°) DCS2023-2703-05- Souscription d'une ligne de trésorerie :**

Une ligne de trésorerie de 150 000 € sera débloquée uniquement en cas de nécessité.

**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

**6°) DCS2023-2703-06- Adhésion à la mission RGPD proposée par le Centre de Gestion 54 et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) :**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel. Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. **C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.** Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, **la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.** Dans ce cadre, le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.**

**• LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- d'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

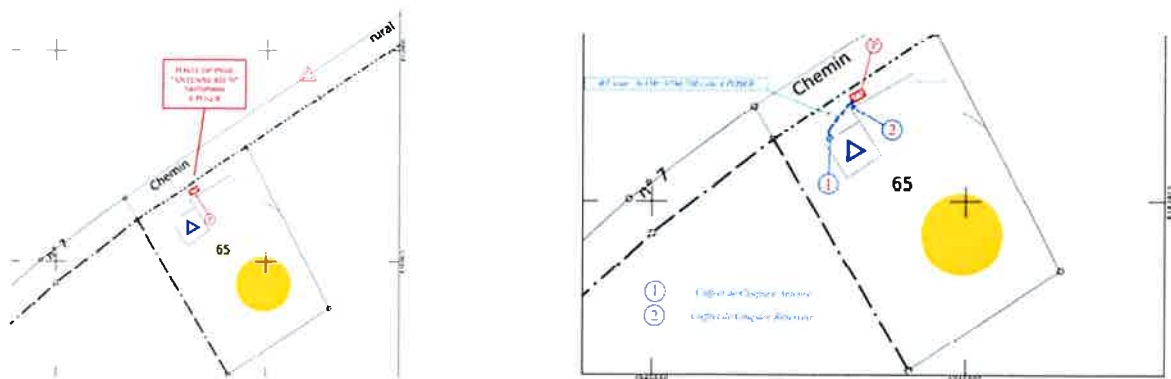
**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

**7°) DCS2023-2703-07- Convention de mise à disposition et convention de servitudes relatives à l'installation d'outillage technique par Enedis sur la parcelle ZB n° 65 à Bey-sur-Seille :**

Le 05/10/2021 une délibération a été prise pour la vente d'une parcelle de 160 m2 à TDF pour l'installation d'un relais électrique audiovisuel et de télécommunication à Bey-sur-Seille.

La société ENEDIS doit étendre ses installations au-delà des limites du terrain appartenant à TDF sur 20 m2, le Syndicat doit, par délibération permettre la mise à disposition et le droit de servitude sur cette superficie.



**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

**8°) DCS2023-2703-08- Vote du Compte administratif 2022 :**

M. VERHEE René, Vice-Président, prend la parole afin d'énumérer par chapitre les montants budgétés et réalisés.

**Recettes réelles de fonctionnement :**

On constate des recettes en baisse d'environ 100 000 € sur le compte 70111 et 10 000 sur le compte 741241. Cette diminution est liée à une baisse de la consommation de nos abonnés.

|  | Budget         | Réalisé        | Solde       |
|--|----------------|----------------|-------------|
| Total recettes réelles de fonctionnement | 2 228 698,78 € | 2 158 566,53 € | 70 132,25 € |

Recettes d'ordre de fonctionnement :

|   | Budget       | Réalisé      | Solde  |
|---|--------------|--------------|--------|
| <b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b> | 134 688,64 € | 134 688,64 € | 0,00 € |

|   | Budget         | Réalisé        | Solde       |
|---|----------------|----------------|-------------|
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | 2 363 387,42 € | 2 293 255,17 € | 70 132,25 € |

Dépenses réelles de fonctionnement :

Au compte 61523, un solde de 59 690.60 € est constaté, il y a eu moins de travaux sur le réseau de réalisés en fonctionnement.

Le compte 6413 ne correspond pas à des primes versées aux salariés mais des sommes payées à PRO BTP (Retraite).

|   | Budget         | Réalisé        | Solde        |
|---|----------------|----------------|--------------|
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b> | 1 426 904,72 € | 1 237 307,81 € | 189 596,91 € |

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Les chapitres 021 (virement à la section de fonctionnement) et 023 (virement à la section d'investissement) permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

|   | Budget       | Réalisé      | Solde        |
|---|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b> | 924 608,70 € | 499 041,24 € | 425 567,46 € |

|   | Budget         | Réalisé        | Solde        |
|---|----------------|----------------|--------------|
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | 2 351 513,42 € | 1 736 349,05 € | 615 164,37 € |

Recettes réelles d'investissement :

|  | Budget       | Réalisé      | Solde        |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total recettes réelles d'investissement</b> | 909 419,66 € | 925 308,52 € | -15 888,86 € |

Recettes d'ordre d'investissement :

Les chapitres 021 (virement à la section de fonctionnement) et 023 (virement à la section d'investissement) permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

|  | Budget       | Réalisé      | Solde        |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total recettes d'ordre d'investissement</b> | 929 888,70 € | 504 239,72 € | 425 648,98 € |

|  | Budget         | Réalisé        | Solde        |
|--|----------------|----------------|--------------|
| <b>Total recettes d'investissement</b> | 1 839 308,36 € | 1 429 548,24 € | 409 760,12 € |

Dépenses réelles d'investissement :

|  | Budget         | Réalisé        | Solde        |
|--|----------------|----------------|--------------|
| <b>Total dépenses réelles d'investissement HORS OPERATIONS</b> | 1 695 613,72 € | 1 357 105,36 € | 338 508,36 € |

Dépense d'ordre d'investissement :

|  | Budget       | Réalisé      | Solde   |
|--|--------------|--------------|---------|
| <b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b> | 139 968,64 € | 139 887,12 € | 81,52 € |

|  | Budget         | Réalisé        | Solde        |
|--|----------------|----------------|--------------|
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | 1 835 582,36 € | 1 496 992,48 € | 338 589,88 € |

Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022 transmis par la Trésorerie de Nancy Municipale.

**Détail général du compte administratif 2022 :**

| <u>Investissement</u>                    |                    |              |
|--|--------------------|--------------|
| Dépenses                                 | Prévu :            | 1 835 582,36 |
|  | Réalisé :          | 1 496 992,48 |
|  | Reste à réaliser : | 172 449,67   |
| Recettes                                 | Prévu :            | 1 839 308,36 |
|  | Réalisé :          | 1 429 548,24 |
|  | Reste à réaliser : | 0,00         |
| <u>Fonctionnement</u>                    |                    |              |
| Dépenses                                 | Prévu :            | 2 351 513,42 |
|  | Réalisé :          | 1 736 349,05 |
|  | Reste à réaliser : | 0,00         |
| Recettes                                 | Prévu :            | 2 363 387,42 |
|  | Réalisé :          | 2 293 255,17 |
|  | Reste à réaliser : | 0,00         |
| <u>Résultat de clôture de l'exercice</u> |                    |              |
| Investissement :                         |                    | -67 444,24   |
| Fonctionnement :                         |                    | 556 906,12   |
| Résultat global :                        |                    | 489 461,88   |

M. DONO, Président, se retire pour le vote du compte administratif 2022, M. VERHEE René, Vice-Président, procède au vote.

**Résultat des votes :**

**Pour : 41 - contre : 0 – abstention : 0.**

**9°) DCS2023-2703-09- Examen et vote du compte de gestion 2022 :**

M. DONO, Président, se retire pour le vote du compte de gestion 2022, M. VERHEE René, Vice-Président, procède au vote.

**Résultat des votes :**

**Pour : 41 - contre : 0 – abstention : 0.**

**10°) DCS2023-2703-10- Affectation du résultat 2022 :**

|  |  |            |
|--|--|------------|
| <b>Considérant<br/>Statuant<br/>Constatant</b> | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,<br>sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,<br>que le compte administratif fait apparaître : |            |
| - Un excédent de fonctionnement de :           |  | 152 057,34 |
| - Un excédent reporté de :                     |  | 404 848,78 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : |  | 556 906,12 |
| - Un déficit d'investissement de :             |  | 67 444,24  |
| - Un déficit des restes à réaliser de :        |  | 172 449,67 |
| Soit un besoin de financement de :             |  | 239 893,91 |

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

|   |            |
|---|------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT  | 556 906,12 |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)      | 239 893,91 |
| RESERVE REGLEMENTEE (1064)                        | 11 874,00  |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)          | 305 138,21 |
| <hr/>   |            |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT | 67 444,24  |

**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 - abstention : 0.**

**11°) DCS2023-2703-11- Vote du budget primitif 2023 :**

Présentation des travaux et aménagement prévus au budget en 2023 :

**Immobilisations sur les réseaux :**

- *Renouvellement des conduites et de branchements plomb sur la commune de Nomeny : 361 954,95 € (contrat eau-climat avec subvention de l'Agence de l'Eau de 182 318 €).*
- *Renouvellement des conduites et de branchements plomb sur la commune de Bouxières-aux-Chênes : 100 000 € correspondant à 50 % des travaux à réaliser (contrat eau-climat avec subvention de l'Agence de l'Eau de 41 000 €).*
- *Divers travaux de branchements neufs et renouvellement de branchements en plomb.*

**Immobilisations sur les constructions (réservoirs et châteaux d'eau) :**

*Divers travaux sur réservoirs : 40 000 €*

**Aménagement foncier sur Moulins :**

*Une opération d'aménagement foncier est engagée avec la SAFER pour renforcer la sécurisation de la qualité de l'eau.*



M. VOINSON Philippe, Vice-Président, prend la parole concernant les aménagements fonciers. Une convention avec la SAFER est en cours sur Moulins et une autre sera discutée pour Loisy. Ces conventions permettent d'être en veille pour identifier des fonciers agricoles potentiellement intéressants en dehors du captage, et destinés à être mis en réserve en vue d'un réaménagement dans les limites de protection du captage. C'est la SAFER qui porte la propriété dudit foncier, alors mis en réserve, sur financement du Syndicat abondé par l'Agence de l'Eau. Actuellement, une opération est en cours pour protéger les sources de Moulins. La première étape est engagée, le foncier est acquis et mis en réserve par la SAFER avec les fonds du Syndicat.

M. DONO, Président, prend la parole pour énumérer les montants budgétés, les reports et les propositions globales.

Recettes réelles de fonctionnement :

Les frais liés à la gestion des puits 4 et 5 facturés à la CC du BASSIN DE POMPEY (28 500 € selon les termes de la nouvelle convention sur le compte 70878).

Les recettes de vente d'eau ont été prévues à la baisse en se basant sur les recettes encaissées en 2022.

|   | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|---|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total recettes réelles de fonctionnement</b> | 2 042 536,21 €         | 0,00 €  | 2 042 536,21 €        |

Recettes d'ordre de fonctionnement :

|   | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|---|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b> | 137 487,64 €           | 0,00 €  | 137 487,64 €          |

|   | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|---|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> | 2 180 023,85 €         | 0,00 €  | 2 180 023,85 €        |

Dépenses réelles de fonctionnement :

Sur le compte 61523, il y aura moins de dépenses en 2023 suite à l'embauche de M. ANDRE qui permettra d'assurer des prestations qui étaient sous-traitées auparavant.

Le compte 6413 ne correspond pas à des primes versées aux salariés mais des sommes payées à PRO BTP (Retraite) incluant une régularisation à réaliser pour l'année 2020.

|   | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|---|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b> | 1 434 270,56 €         | 0,00 €  | 1 434 270,56 €        |

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

|   | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|---|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b> | 745 753,29 €           | 0,00 €  | 745 753,29 €          |

|   | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|---|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | 2 180 023,85 €         | 0,00 €  | 2 180 023,85 €        |

Recettes réelles d'investissement :

Les subventions reversées correspondent principalement au contrat eau-climat et sont comptabilisées sur le compte 13111.

|  | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|--|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total recettes réelles d'investissement</b> | 687 767,91 €           | 0,00 €  | 687 767,91 €          |

Recettes d'ordre d'investissement :

|  | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|--|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total recettes d'ordre d'investissement</b> | 849 386,28 €           | 0,00 €  | 849 386,28 €          |

|  | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|--|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total recettes d'investissement</b> | 1 537 154,19 €         | 0,00 €  | 1 537 154,19 €        |

Dépenses réelles d'investissement :

|  | Propositions nouvelles | Reports      | Propositions Globales |
|--|------------------------|--------------|-----------------------|
| <b>Total dépenses réelles d'investissement</b> | 1 123 583,89 €         | 172 449,67 € | 1 296 033,56 €        |

Dépenses d'ordre d'investissement :

|  | Propositions nouvelles | Reports | Propositions Globales |
|--|------------------------|---------|-----------------------|
| <b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b> | 241 120,63 €           | 0,00 €  | 241 120,63 €          |

|  | Propositions nouvelles | Reports      | Propositions Globales |
|--|------------------------|--------------|-----------------------|
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | 1 364 704,52 €         | 172 449,67 € | 1 537 154,19 €        |

**Résultat des votes :**

**Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.**

M. ANDRE Patrice, nouveau technicien, embauché depuis le 20/03/2023 prend la parole pour se présenter à l'assemblée.

## QUESTIONS DIVERSES

**Y a-t-il des branchements en plomb à reprendre sur les communes du syndicat :**

*Oui, comme chaque année, une campagne sera réalisée sur les branchements en plomb restant à réaliser (environ 200/5240). Une quarantaine est repris chaque année.*

**A quoi correspond la taxe redevance pour pollution domestique :**

*Cette somme est reversée à l'agence de l'eau. Elle correspond au 0.35 centimes comptabilisés sur vos factures d'eau au prorata des consommations. La dépense est vue à la baisse en 2023 car on constate une baisse globale des consommations.*

**A-t-on un rapport pour pouvoir analyser les baisses de consommations :**

*Auparavant un foyer de 4 personnes consommait environ 120 m<sup>3</sup> par an, actuellement on évalue à 100 m<sup>3</sup> la consommation annuelle.*

**Quel est le prix de l'eau actuellement :**

*Avec l'augmentation de 0.13 centimes votée l'année passée, le prix du mètre cube d'eau est facturé 3.26 € TTC.*

**Comment se passera le transfert de la compétence eau pour les communes adhérentes à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson :**

*Les Communautés de Communes peuvent déléguer la compétence eau au Syndicat des eaux si elles le souhaitent.*

Fin de la séance à 19h35

**M. DONO Michel,  
Président**

